Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Egépargne Monétaire Part E

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000055749 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com
Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 06/02/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), individualisé de groupe, soumis au droit français.
Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée de 99 ans. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

Objectifs: Egépargne Monétaire est un fonds nourricier investi à hauteur de 85% minimum et 92,5% maximum de son actif dans la part T du Fonds Commun de Placement (FCP) BFT AUREUS ISR. Conformément à la réglementation en vigueur, un fonds nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre Organisme de Placement Collectif (OPC) - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance pourra se différencier de celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion. Il n'intervient pas directement sur des contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés.

L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui de son OPC maître.

Rappel de l'Objectif de gestion de l'OPC maître :
En souscrivant à BFT AUREUS ISR, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, bons du Trésor, etc.) dont l'échéance maximale est de 2 ans. L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à l'€ster capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que la généralisation de taux de rendement négatifs sur le marché monétaire, la valeur liquidative du fonds pourra baisser de manière structurelle et la performance nette de frais pourra être inférieure à celle de l'€ster capitalisé.
Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. L'univers d'investissement est composé des titres figurant dans les indices suivants, pondérés afin d'évaluer la prise en compte de critères extra- financiers comme suit : 75% ICE BofA 1-3 Year Euro Financial + 25% ICE BofA 1-3 Year Euro Non-Financial.
Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches : o Approche d'exclusions :

exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) ;
exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.cpram.com ;
exclusions des émetteurs notés F et G à l'achat ;
exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, …) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

- Approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.
- Approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

Le fonds maitre bénéficie du label ISR.
L'équipe de gestion du Fonds maitre sélectionne, en euros et en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.
Les titres en devises sont totalement couverts contre le risque de change.
Par dérogation, la limite de 5% de l'actif du Fonds maitre par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture.

Le Fonds maitre est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.
Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).
Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.
L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce FCPE, y compris le règlement et les rapports financiers, en langue française, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur liquidative du FCPE est disponible sur www.cpram.com
Le prospectus, le document d'informations clés, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, du fonds maître sont disponibles sur le site internet www.amundi.fr
Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 day to 1 month.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants non pris en compte dans l'indicateur:
Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE Egépargne Monétaire.
Les modalités de souscription et rachat du FCPE sont disponibles dans son règlement. Les demandes de souscription et/ou rachat du Fonds maître sont centralisées quotidiennement jusqu'à 12h25.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 day to 1 month Investissement 10 000 EUR		
Scénarios		**Si vous sortez après 1 day to 1 month**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 950
	Rendement annuel moyen	-0,5%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 980
	Rendement annuel moyen	-0,2%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 000
	Rendement annuel moyen	0,0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 100
	Rendement annuel moyen	1,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/01/2020 et le 29/04/2020
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/05/2019 et le 29/08/2019
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2023 et le 31/01/2024

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	**Si vous sortez après 1 day to 1 month***
Coûts totaux	€0
Incidence des coûts**	0,0%

* Période de détention recommandée.
** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 day to 1 month**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	0,02 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 day to 1 month. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale et/ou retraite.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Une sortie avant la période de placement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Teneur de comptes : NATIXIS INTEREPARGNE
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.
Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes. **Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.